



RIVE OUEST

IMMOBILIER

HONORAIRES DE TRANSACTION VENTES

- Local à usage d'habitation, professionnel, commercial, industriel, terrain à bâtir, cession de bail, parking, box et bureaux :

	HONORAIRES TTC *	A LA CHARGE DU
Jusqu'à 200 000 euros	7% du prix de vente	VENDEUR **
De 200 001 euros à 500 000 euros	6% du prix de vente	VENDEUR **
A partir de 500 001 euros	5% du prix de vente	VENDEUR **
Forfait minimum pour toute transaction	3000€uros	VENDEUR **

HONORAIRES DE TRANSACTION LOCATIONS

Locaux d'habitation ou mixtes (Soumis à la loi du 06 juillet 1989)	HONORAIRES TTC *	A LA CHARGE DU
Entremise/ négociation	5% TTC du montant du loyer annuel HC soit 4,17% HT	BAILLEUR
Visite, constitution du dossier locataire, rédaction du bail	12€uros TTC/m ² 12€uros TTC/m ²	BAILLEUR LOCATAIRE
Etat des lieux	3€uros TTC/m ² 3€uros TTC/m ²	BAILLEUR LOCATAIRE
Locaux commerciaux et professionnels	HONORAIRES TTC *	A LA CHARGE DU
Entremise, négociation, rédaction du bail	12% du montant du loyer annuel HC de la première période triennale	LOCATAIRE
Etat des lieux	350€uros	LOCATAIRE
Locaux de droit commun	HONORAIRES TTC *	A LA CHARGE DU
Entremise, négociation, rédaction du bail	10% du loyer annuel charges comprises 10% du loyer annuel charges comprises	BAILLEUR LOCATAIRE
Etat des lieux	350€uros 350€uros	BAILLEUR LOCATAIRE
Parking, box et garage	HONORAIRES TTC *	A LA CHARGE DU
Entremise, négociation, rédaction du bail, état des lieux	150€uros 150€uros	BAILLEUR LOCATAIRE

HONORAIRES DE GESTION

Prestations principales de gestion	HONORAIRES TTC *
Locaux d'habitation ou mixtes (soumis à la loi du 06 juillet 1989), Locaux meublés, Locaux commerciaux, Locaux professionnels, Terrains, Autres locaux (résidence secondaire, garage, entrepôt), Immeubles entiers	7% HT soit 8,4% TTC des sommes perçues par le bailleur
Garantie du paiement des loyers impayés et détériorations immobilières (en sus des honoraires de gérance)	2,8% HT soit 2,8% TTC
Prestations particulières (rédaction de bail, état des lieux, frais de dossier contentieux locataire, gestion des contrats d'assurance...)	Sur demande et devis

TVA au taux en vigueur de 20% incluse

** Sauf stipulation expresse

Honoraires au 04/11/2021

Pour tout litige, avec un client, s'il est un « consommateur » au sens de l'article préliminaire du code de la consommation, ce dernier est informé qu'il peut saisir le médiateur de la FNAIM, soit par voie électronique à : www.anm-conso.com, soit par courrier postal : ANM CONSO – 2 rue de Colmar – 94300 Vincennes.